

Octobre 1942

No 345

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE
PUBLICATION MENSUELLE

LE DROIT
DE SUFFRAGE

PAR

M. Georges PELLETIER
Directeur du *Devoir*



Prix: 15 sous

ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE
MONTRÉAL

Direction:
SECRÉTARIAT DE L'É. S. P.
1961, RUE RACHEL EST

Administration:
L'ACTION PAROISSIALE
4260, RUE DE BORDEAUX

1942

TOUS DROITS RÉSERVÉS

PUBLICATIONS DE L'E. S. P.

Directeur: R. P. ARCHAMBAULT, S. J.

(Abonnement: \$1.50 par an)

- 1a. *L'Ecole Sociale Populaire.*
2. *L'Organisation ouvrière dans la province de Québec* (2^e édition, 1913) . Arthur Saint-Pierre
15. *L'Encyclique « Rerum novarum ».*
..... S. S. Léon XIII
18-19. — *Contre l'alcool* . . . Dr Joseph Gauvreau
20-21. *Un catholique social: Frédéric Ozanam.*
..... Abbé Gouin, P. S. S.
30. *L'Utopie socialiste — I* XXX
33. *Les Ecoles maternelles* . R. P. Daly, C. S. S. R.
40. *Les Syndicats socialistes et neutres.*
..... R. P. Trudeau, O. P.
46. *A propos d'immunités* . R. P. Gonthier, O. P.
51. *Les Avantages de l'agriculture.*
..... R. P. Alexandre Dugré, S. J.
53-54. *Le Règne social du Sacré Cœur.*
..... Abbé Gouin, P. S. S.
55. *Le Comptoir coopératif* . . . Anatole Vanier
59. *Le Clergé et les autres sociales.*
..... R. P. Archambault, S. J.
62-63-64. *Vers les terres neuves.*
..... R. P. Alexandre Dugré, S. J.
76. *Nos errements agricoles.*
..... R. P. Edgar Colclough, S. J.
86. *Le Problème social et sa solution.*
..... Abbé Edmour Hébert
87. *Les Semaines sociales.* E. S. P.
88-89. *De l'Internationalisme au Nationalisme.*
..... Alfred Charpentier
91. *L'Action sociale* Antonio Perrault
92-93. *La Grèce et l'enseignement catholique.*
..... R. P. Villeneuve, O. M. I.
94. *Programme d'action sociale.*
..... Edouard Montpetit
96. *L'Organisation professionnelle.*
..... Mgr L.-A. Pâquet
97. *Syndicats patronaux* Abbé Emile Cloutier
100. *Le Salaire.* Abbé Edmour Hébert
102. *La Question des chemins de fer* XXX
103. *Les Caisse Desjardins: œuvre sociale.*
..... Wilfrid Guérin
105. *L'Organisation ouvrière catholique au Canada.*
..... E. S. P.
106. *Réformes scolaires.* E. S. P.
107. *Le Travail du dimanche dans notre industrie.*
..... Mgr Eugène Lapointe
108. *La Gaspésie* J. W.
110. *La Société catholique de Protection.* E. S. P.
111. *Le Problème des narcotiques au Canada.*
..... Olivier Carignan
112. *Le Charbon au Canada* Paul Chartier, S. J.
113-114. *Le Nord qui s'ouvre.*
..... R. P. Alexandre Dugré, S. J.
115. *Les Trois Etapes de la question ouvrière.*
..... Abbé Edmour Hébert
116-117. *Dans es chantiers.*
..... R. P. J.-A. Desjardins, S. J.
118. *La Mortalité infantile* . Dr Joseph Gauvreau
120-121. *Le Chômage* Gérard Tremblay
122. *L'Eucharistie et la question sociale.*
..... R. P. Léo Boismenu, S. S. S.
124. *Le Patriotisme* S. G. Mgr Lafliche
125. *L'Apprentissage* E. S. P.
126-127. *Notre problème agricole.* . Charles Gagné
128. *Les Forces hydrauliques.*
..... R. P. Pierre Fontanel, S. J.
129. *L'Art ménager* Abbé Arm. Beauregard
130. *Le Domaine rural canadien.*
..... Georges Bouchard
131. *Les Paysans de France.* . Georges Bouchard
132. *La Jeune Fille et les œuvres de charité.*
..... R. P. Adélar Dugré, S. J.
133-134. *Pour et contre le tabac.*
..... R. P. Pierre Fontanel, S. J.
135. *Vers l'émancipation économique.*
..... G.-E. Marquis
136-137. *Le Travail de nuit dans les boulangeries.*
..... XXX
138. *Expansion industrielle dans le Québec.*
..... G.-E. Marquis
139. *Le Logement et la santé.*
..... R. P. Pierre Fontanel, S. J.
142. *L'Éducation de la Justice.*
..... R. P. Louis Lalande, S. J.
143. *Abolitionnisme ou Règlementation.*
..... R. P. J. Salsmans, S. J.
144. *L'Actionnariat syndical.* Max. Turmann
145-146. *Le Conseil national d'Éducation.*
..... C.-J. Magnan
147. *Jeunes d'autrefois, Jeunes d'aujourd'hui.*
..... R. P. Maurice H.-Beaulieu, S. J.
148. *Éclaireurs canadiens-français.*
..... R. P. Adélar Dugré, S. J.
149-150. *La Pulpe et le Papier.*
..... R. P. Pierre Fontanel, S. J.
151. *L'Atelier syndical ferme* Alfred Charpentier
155. *L'Effort économique de notre race.*
..... Rodolphe Laplante
156-157. *La Forêt canadienne.*
..... R. P. Pierre Fontanel, S. J.
158. *Le Caractère de l'adolescent.*
..... R. P. Paul-Emile Farley, C. S. C.
159-160. *Les Allocations familiales.*
..... R. P. Léon Lebel, S. J.
161. *L'Association professionnelle.*
..... Abbé Maxime Fortin
162. *Fédération des Œuvres d'hygiène infantile.*
..... XXX
163. *La Réforme du calendrier* J.-H. Richardson
164. *Les Pailles Industrielles féminines à la campagne*
..... Georges Bouchard

Le droit de Suffrage¹

par M. Georges PELLETIER
directeur du *Devoir*

HN
31
E34
W, 345
1942

Le suffrage populaire est un des fondements de la démocratie ou du régime démocratique. Il n'y a pas à définir ce que c'est que la démocratie; le R. P. Delos l'a fait d'une manière extrêmement claire, précise et complète. On peut dire à la rigueur que sans le droit de suffrage il n'y aurait pas de démocratie, du moins telle que nous la connaissons. Le droit de suffrage est l'expression de la volonté populaire traduite par le vote. Il y eut jadis un suffrage limité. Cette limitation du droit de suffrage ne correspondait pas exactement à ce que pouvait être la démocratie, ont dit les tenants du régime démocratique absolu. Cette limitation du droit de suffrage existait néanmoins dans plusieurs pays, à la veille de la guerre que nous traversons. On en est venu lentement à considérer partout que seul le suffrage universel peut être la véritable voix du peuple. Il reste que cela est assez illusoire. Tant qu'on limita le droit de suffrage à l'élément masculin, on put dire que le vote n'était pas la véritable expression de toute la volonté populaire; car un peuple est formé d'hommes et de femmes, et si les femmes ne votent point, le simple vote des hommes n'est pas la juste expression de la volonté populaire; dans certains pays la population féminine n'est-elle pas plus considérable que la masculine? Il faut se demander si, aujourd'hui, dans les pays où il y a le suffrage étendu aux

1. Cours donné à la Semaine sociale de Saint-Jean, sur la *démocratie*, le 26 septembre 1942.

femmes comme aux hommes, la volonté populaire s'exprime mieux et plus complètement. Un plus grand nombre d'électeurs votent; cela ne veut pas nécessairement dire que le nombre d'électeurs qui votent bien est plus considérable qu'autrefois. En tout cas, laissons ce point à débattre aux tenants du féminisme intégral.

Le R. P. Lemonnyer, dans son *Précis de Sociologie*, explique bien les principales fonctions du suffrage universel. Il les définit ainsi, sous une forme sobre et ramassée, dans des lignes qui ne sauraient être plus lumineuses:

« Le suffrage universel n'est pas un simple mode d'élection, ni une institution passagère issue, comme certains l'ont prétendu, d'une erreur politique; sa fonction n'est pas non plus de gouverner ni d'émettre des avis en matière législative, ce dont il serait incapable; elle est à la fois plus simple et plus complexe. On peut lui assigner quatre objets différents:

« 1° Il sert *d'abord à formuler les volontés populaires*, les tendances générales de l'opinion, ses dispositions à la paix ou à la guerre, ses craintes ou ses espoirs; en ce sens il est un pouvoir d'orientation, une source de directions et de renseignements pour le gouvernement, un procédé d'auscultation des masses. Dans ces limites, remarquons-le, chaque citoyen est compétent et capable d'exprimer ses désirs.

« 2° Il sert ensuite à *désigner les gouvernants*, il assure le recrutement des élites et leur renouvellement continu. En ce sens, non seulement il est le moyen le moins imparfait, le moins injuste que l'on ait trouvé (les autres: hérédité, cooptation, tirage au sort, faisant appel beaucoup plus que lui au hasard ou aux intérêts particuliers), mais encore et surtout il permet la participation de tous au pouvoir, fondement du régime démocratique; il géné-

ralise le souci de l'intérêt commun et le sens des responsabilités, puisqu'il rend le peuple solidaire des actes du gouvernement qui émane de lui, et empêche cette séparation de la Nation et de l'État dont pâtiennent tôt ou tard tous les régimes d'autorité. De ce point de vue on peut le considérer comme un pouvoir d'alimentation et d'adhésion.

« 3° *Il est aussi un moyen de contrôle et de défense*, un frein efficace pour parer aux excès du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif, qui ont des comptes à rendre devant lui, et qui sont par lui retenus sur la pente où leurs intérêts propres risquent toujours de les entraîner. C'est donc une arme de protection entre les mains des plus faibles; ils n'en ont guère d'autre, on ne saurait l'oublier, que cette force du nombre qui leur permet de peser périodiquement sur la balance politique pour en rétablir l'équilibre à leur profit. Sous cet aspect le corps électoral apparaît comme une sorte de syndicat des usagers chargé d'approuver ou de désapprouver les comptes que viennent lui rendre les administrateurs des services publics. En fait on ne peut nier que c'est à son action qu'ont été dues la plupart des améliorations apportées par les Parlements depuis cinquante ans dans la législation sociale: droit syndical, retraites ouvrières, journée de huit heures, assurances sociales, etc. Pour un gouvernement, la crainte de l'électeur n'est-elle pas souvent le commencement de la sagesse et de la justice ?

« 4° Le suffrage universel présente une dernière utilité: il sert d'exutoire au mécontentement du peuple, de dérivatif pacifique à ses instincts de rébellion, de soupape de sûreté contre ses mouvements d'humeur. Il rend plus rares les révolutions. » (*Précis de Sociologie*, Lemonnyer, p. 332.)

Ainsi et en substance, le suffrage universel est censé être l'expression de la volonté populaire, le moyen de désigner les gouvernants. Il sert de contrôle et de défense à la société présente, tant que les manœuvres électorales et les tentatives de corruption, ou les influences appelées indues ne le vicie pas de façon plus ou moins étendue. Le peuple se sert du droit de vote pour exprimer son mécontentement, à des périodes données, de façon tout à fait légale, dans l'ordre, et cela évite ou du moins diminue les chances de révolutions sociales. Quand la société écarte le suffrage populaire, c'est qu'il a été vicié, parce qu'on l'a détourné de ses fins, qu'elle ne croit plus en lui, qu'elle ne voit plus d'autre moyen de protester ou de se défendre contre les gouvernants autocratiques que la révolution et la violence. Celles-ci ne s'excusent pas dans la presque totalité des cas. Mais l'abus qu'on peut avoir fait du droit de suffrage, les tactiques prises pour en fausser l'expression, expliquent alors les soulèvements, les violences, même les révolutions qui aboutissent à la naissance des dictatures. Un vieil historien grec¹ l'a dit, il y a des siècles, des abus de l'oligarchie naît la démocratie et des vices de celle-ci vient l'avènement de la démagogie qui conduit forcément soit à l'anarchie, soit à la tyrannie dictatoriale. Ainsi se forme le cercle vicieux que nous avons vu se fermer dans quelques nations de l'Europe contemporaine.

I. — L'ORGANISATION DU SUFFRAGE

Deux écoles existent au sujet du suffrage: celle des théoriciens politiques et celle des politiciens pratiques (*Encyclopædia Britannica*, vol. VIII, p. 133): les uns voient dans les élections, de quelque type qu'elles soient, l'ex-

1. Polybe, historien grec d'avant J.-C., dans son histoire de l'antiquité (citation du *Devoir*, 15 juillet 1942).

pression juste de la souveraineté du peuple; les autres acceptent le principe de cette souveraineté du peuple, maintiennent que la nécessité urgente d'un gouvernement prime tout, et que cela peut parfois autoriser à modifier l'expression de la volonté du peuple. On ne s'attardera pas ici à départager ces écoles. Il est certain qu'en pratique le suffrage n'est pas toujours l'expression juste de la volonté populaire; et aussi qu'il y a des gouvernements dits démocratiques, dont la façon d'administrer et d'user de leurs pouvoirs ne correspond pas justement à l'expression de la volonté du peuple qu'ils sont censés représenter.

Dans les pays d'institutions anglo-saxonnes: États-Unis, Grande-Bretagne, Canada et autres pays du Commonwealth, de même que dans certains pays d'avant-guerre, dits démocratiques, existe donc le suffrage universel: *one man one vote*, et cela comprend aujourd'hui *one woman one vote*. Il y a à cette règle des exceptions de plus en plus restreintes. Un citoyen est majeur, il s'est fait inscrire aux listes électorales; donc il a droit de vote; et ce droit s'étend maintenant dans plusieurs sociétés, tant européennes qu'américaines, aux femmes comme aux hommes. Chaque personne adulte peut exercer ce droit, à moins que des dispositions particulières des lois électorales ne les lui retranchent. Ainsi, dans la plupart des pays, le magistrat n'est pas et ne peut pas être électeur. Il ne vote pas, il n'est pas électeur parce qu'il peut avoir à apprécier les modalités ou le résultat d'une élection au tribunal où il a coutume de siéger. On comprend moins que, maintenant que le droit de vote s'étend aux femmes, la femme d'un magistrat, lui-même privé du droit de vote, soit électrice, vu les relations étroites qui existent entre le mari et la femme, et le fait que celle-ci peut certainement influencer, dans maints cas, les décisions de celui-là. Il y a là une anomalie que nos législateurs devront, pense-t-on, s'intéresser à faire disparaître.

Aux premiers temps des institutions dites démocratiques, le nombre des électeurs était plutôt limité. On exigeait d'abord d'un citoyen, pour qu'il eût droit de vote, d'autres qualifications que l'état de citoyen. Ainsi, par exemple, qu'il fût propriétaire et qu'il eût payé ses taxes. On a laissé tomber cette exigence avec beaucoup d'autres: celle, par exemple, que l'électeur doit avoir un minimum défini d'instruction. Dans certains États du sud des États-Unis, on insiste encore sur cette condition, non pas tant parce que l'on est en faveur de l'instruction la plus répandue, mais parce qu'on veut se servir de cette condition pour empêcher les noirs, qui sont la majorité ou presque dans certains États, d'exercer leur droit de suffrage. Ils ne sont pas instruits, en thèse générale, donc ils ne peuvent voter; tel est apparemment le raisonnement dont on se sert pour les bloquer aux urnes électorales. Dans nombre de pays l'on exigeait autrefois qu'un citoyen eût versé ses impôts pour avoir droit d'exercer son droit d'électeur. Cela est disparu. Le suffrage s'est étendu de plus en plus, à tel point que jamais il ne fut aussi répandu qu'avant l'institution des régimes totalitaires présents. Ceux-ci ont, eux, en réalité, aboli le droit de vote, seuls les chefs de la nation, choisis par un tout petit groupe, ayant droit d'exprimer leur avis d'une façon absolue. Si le seul fait d'être citoyen d'un pays autorise à être électeur en démocratie, être citoyen en pays totalitaire ne comporte souvent que l'obligation d'être soldat, ouvrier, dès que les gouvernants l'exigent. Pour le reste, les gouvernants décident tout et imposent tout à la masse des citoyens. Ces derniers n'ont qu'à se soumettre.

One man one vote, entend-on dire souvent. En vertu de ce principe, le camionneur sans instruction peut annuler, d'un trait de crayon, le vote d'un observateur éclairé de la vie de son pays. Il y a là un vice à signaler dans le

régime du suffrage populaire universel, et les critiques ne se sont pas fait faute de le noter. Ils oublient, même s'ils ont raison, que la société contemporaine est faite de toutes sortes de gens, et donc que la volonté populaire c'est celle de tous les gens qui forment cette société, quels qu'ils soient et quel que soit le niveau de leur intelligence, celui de la compréhension qu'ils ont des choses de la vie publique. Le fond du suffrage universel, — ici, nous parlons du point de vue pratique, nous ne faisons pas de considérations d'ordre philosophique, car alors nous parlerions peut-être autrement, — c'est qu'il ne reconnaît aucun droit particulier à aucune élite, qu'il ne reconnaît même pas l'existence d'une élite. Tous sont égaux aux urnes électorales, le camionneur et le philosophe, l'homme dépourvu d'une certaine intelligence et l'homme le plus intelligent de la société. Ainsi le veut la démocratie contemporaine.

Certains pays ont institué le vote plural, ce qui veut être la reconnaissance de l'existence d'une élite. Ainsi, en 1893, la Belgique établit ce système. Il donnait à chaque citoyen une voix; à certaines catégories de gens instruits deux voix, aux citoyens propriétaires une autre voix, etc. A la suite de la guerre de 1914-1918, et de promesses faites par le roi Albert de Belgique à la nation, quant à la suppression de certains griefs populaires, on abolit le vote plural, à la refonte de la Constitution nationale, en 1921. En Angleterre même, il existe un vote plural restreint fondé sur certaines qualifications spéciales du point de vue instruction. Ainsi, les diplômés de certaines grandes universités ont droit d'élire, outre le député du comté qu'ils habitent, des députés représentant les universités dont ils sont diplômés; ainsi pour Oxford, Cambridge, Londres, les universités du Nord du Royaume-Uni, les universités unies de l'Écosse. Hors les diplômés de ces universités, qui peuvent avoir trois voix, le vote

plural se limite à deux voix. La qualité de père de famille, par exemple, donnait jadis droit à un vote additionnel dans certains pays d'avant la présente guerre. Et cela était juste. On alléguait qu'un citoyen père de famille, instruit et propriétaire, a plus d'intérêt à la bonne administration de son pays que le célibataire ignorant, sans feu ni lieu.

Dans d'autres pays, il y a la représentation proportionnelle. On note quelque part qu'il y a plus de trois cents types de représentation proportionnelle (*Encyclo-pædia Britannica*, vol. XIX, p. 167). Il serait fastidieux d'exposer ici longuement les méthodes plus ou moins compliquées de ce genre de représentation. On l'a imaginé afin de réussir à faire de l'élection une plus juste expression de la volonté de la masse des électeurs. On doit admettre que, dans l'ensemble, ce régime peut représenter indiscutablement mieux les nuances de l'opinion publique que le système selon lequel les électeurs se divisent *grosso modo* en deux groupes: celui du gouvernement et celui de l'opposition, régime assez primitif d'après lequel on voit des gouvernements ayant eu une toute petite majorité populaire jouir d'une énorme majorité de représentants à la Chambre des députés. Le régime de la représentation proportionnelle empêche un parti, quel qu'il soit, d'obtenir de pareilles majorités, hors de proportion avec le chiffre des votes qu'il a reçus dans l'ensemble du pays ou de l'État, alors qu'il n'a eu que quelques milliers de voix de plus que ses concurrents. Ce mode de représentation amélioré assure aux minorités une certaine part de représentation dans les parlements. D'autre part, il peut amener parfois la multiplication des groupes politiques dans une assemblée législative et contribuer ainsi à l'instabilité relative des gouvernements. Pour éviter de très graves inconvénients, il y a le risque de glisser dans cer-

tains autres. Tout cela fait voir qu'il ne saurait y avoir de régime de suffrage absolument parfait.

Il y a, outre la représentation proportionnelle, le vote transférable, le scrutin de liste, le ballottage, le vote cumulatif, etc., autant de moyens plus ou moins efficaces pris pour tâcher de corriger au plus près les vices inhérents aux régimes du vote populaire et du suffrage universel.

Enfin, dans certains types de sociétés nouvelles, il y a la représentation des intérêts et des professions. On reconnaît alors comme électeurs moins les simples habitants d'une circonscription que les membres d'une corporation donnée. Il ne suffit point d'habiter une circonscription pour avoir dans tous les cas le droit de vote. Il faut aussi appartenir à une corporation désignée, ce qui peut donner un droit de vote additionnel. Il y a là une des caractéristiques du régime favorable à la représentation des intérêts et des professions.

Un philosophe anglais d'esprit radical, John Stuart Mill, dans un ouvrage déjà déclassé par la démocratie présente: *Representative Government* (1861), a formulé, il y a près d'une quatre-vingtaine d'années, des réserves sensées au sujet du suffrage universel. Mill n'admet pas que le gouvernement représentatif ne puisse se fonder que sur la majorité numérique, ni que l'on doive considérer égaux tous les citoyens quels qu'ils soient. D'après lui, le mode de suffrage qui exclurait péremptoirement telle ou telle classe, tel ou tel individu, ne saurait donner satisfaction à l'ensemble de la société et ne peut être l'expression raisonnable de la volonté populaire. Il faut néanmoins, dit-il, que chaque électeur ait un certain degré d'instruction. Ainsi le suffrage universel ne devrait pas exister sans l'instruction universelle. Mill ne voit pas pourquoi accorder le droit de suffrage à un homme, à

moins qu'il ne sache lire, écrire et faire une règle de trois. De plus, il voudrait que la qualité d'électeur n'allât qu'à des contribuables, c'est-à-dire à des citoyens payant taxes. Aux plus dépourvus, il reconnaît un droit de vote, consécutivement au paiement d'une sorte de capitation, de somme nominale, par tous les adultes désireux de devenir électeurs; capitation peu élevée, mais dont le versement serait la reconnaissance du principe que seuls les contribuables ayant acquitté ce léger impôt spécial doivent être électeurs. Mill insiste aussi sur la nécessité du vote plural; les classes intellectuelles, dit-il, devraient avoir plus d'influence sur le gouvernement de la nation que les classes sans instruction pour la peine. « Quoique chacun doive avoir une voix, c'est une tout autre proposition d'affirmer que toutes les voix doivent être égales », dit-il. Aussi Mill plaide-t-il fort la cause du vote plural et pose-t-il cette question sur un terrain élevé. Pour assurer, dit-il, un gouvernement sensé à un pays démocratique, il faut d'abord que le peuple s'y intéresse pour tout de bon. « Representative institutions, écrit-il, are of little value and may be a mere instrument of tyranny or intrigue, when the generality of electors are not sufficiently interested in their own government to give their vote; or, if they vote at all, do not bestow their suffrages on public grounds, but sell them for money, or vote at the beck of some one who has control over them, or who for private reasons they desire to propitiate. Popular election, as thus practised, instead of security against misgovernment, is but an additional wheel in its machinery. »

(Traduction: « Les institutions représentatives ont peu de valeur; elles peuvent devenir un simple instrument de tyrannie ou d'intrigue, lorsque la masse des électeurs ne s'intéressent pas assez à la question de leur gouvernement pour aller voter; ou, s'ils votent, ne mettent pas leur voix au service de l'intérêt public, mais la vendent pour de

l'argent, ou votent selon que cela plaît à des gens qui les commandent ou que, pour des raisons privées, ils désirent se concilier. Les élections populaires, pratiquées de cette sorte, ne sont pas un obstacle à un mauvais gouvernement, elles deviennent plutôt un rouage additionnel dans l'appareil du mauvais gouvernement. »)

Les théories de Mill peuvent être démodées sur certains points, là-dessus elles sont sensées. Un cynique dirait que c'est parce qu'elles avaient trop de bon sens que la démocratie contemporaine les a vite écartées.

II. — LES ABUS

Comme tout ce qui est d'institution humaine, le droit de suffrage comporte, outre des imperfections manifestes, une part d'abus: elle est souvent considérable.

Les partis, quels qu'ils soient, qui prétendent à représenter la voix des électeurs, sont d'institution humaine et, comme tels, ils sont souvent sans conscience, si tant est qu'un parti puisse avoir de la conscience. Le parti, en effet, n'est pas une personne morale, il ne peut donc avoir d'autre conscience que celle de ceux qui le dirigent ou qui plutôt l'organisent. Or, les organisateurs de partis redoutent surtout deux choses, et cela les rend audacieux: l'exclusion du pouvoir, si leur parti est au pouvoir; l'insuccès à le prendre, s'ils le convoitent sans parvenir à l'avoir. Car avoir le gouvernement, cela comporte d'ordinaire, en démocratie comme ailleurs, des avantages, des privilèges, des récompenses pour ceux qui l'exercent; et quand un parti au gouvernement perd le pouvoir, il perd tout un groupe de sa clientèle et aussi partie des chances qu'il a de reprendre le pouvoir. Donc, plutôt que de perdre le pouvoir, les organisateurs sont d'ordinaire au guet de tous les moyens possibles pour le garder, même si ces moyens sont illégaux; et ceux qui ne sont pas au pou-

voir imaginent tous les moyens de le prendre, dussent ces moyens être plus ou moins honnêtes.

Il faudrait, en effet, ne pas connaître les hommes pour s'imaginer qu'en périodes électorales, alors que le peuple a l'occasion de se choisir ou peut se choisir des représentants qui deviendront pendant un terme plus ou moins long les seuls maîtres de la chose publique, les organisateurs de partis politiques n'éprouvent pas la tentation — et ils y cèdent facilement — de faire tout ce qu'ils peuvent pour peser sur le choix populaire ou l'empêcher de se faire comme il devrait se faire. Et cela est un mal pour la démocratie. Cela lui fait un tort considérable.

Cela n'excuse assurément pas les régimes dictatoriaux d'user et d'abuser de moyens de pression extraordinaires pour faire prévaloir leur avis. En effet, presque rien, même rien ne répugne aux régimes dictatoriaux tels que nous les connaissons, à l'époque présente. Mais il s'agit ici du suffrage auquel les dictatures n'ont que très peu souvent recours, tandis que la démocratie est apparemment fondée sur le suffrage de tous. Quand les dictatures ont recours à une élection, on peut dire que c'est à un simulacre de suffrage plutôt qu'au véritable suffrage universel qu'elles s'adressent pour se faire confirmer dans leurs fonctions de gouvernement. Ainsi des plébiscites tenus par le régime hitlérien; des élections tenues par le régime soviétique, en ces dernières années. Apparemment, il n'y a pas alors d'opposition. En réalité, les oppositionnistes, terrorisés, n'osent pas se découvrir publiquement. Aussi ces élections ne sont-elles que tromperie. La majorité est énorme et la comédie tourne au tragique.

Dans le régime démocratique, l'organisation de chaque parti est devenue, surtout en Amérique, une chose si nettement systématisée et tellement poussée, que c'est accident, pourrait-on dire, que l'élection exprime tout à fait

la voix du peuple. Il faut qu'il y ait alors vague de mécontentement ou d'enthousiasme. En théorie, l'élection, c'est le choix par le peuple de ses représentants au Parlement; en pratique, c'est trop souvent le choix des députés par les organisateurs les plus sagaces, les plus habiles et les moins scrupuleux quant aux moyens à prendre pour mettre ou tenir leur parti au pouvoir. Il est malheureux de constater ces choses, mais il y a là une vérité presque incontestable. Les organisateurs roués, avec beaucoup d'argent et toute une presse à leur service, s'appuyant aussi sur la radio et la publicité, peuvent induire facilement des masses d'électeurs plus ou moins éclairés à voter tel que le veut un parti ou l'autre. Et les partis, presque tous tant qu'ils sont, jouent aussi sur l'esprit de parti que l'on doit mettre aux premiers rangs des facteurs qui vicient le régime du suffrage universel et l'empêchent de tenir véritablement compte des réalités.

Les partis sont d'institution légitime, ils sont un rouage utile, parfois nécessaire au fonctionnement équilibré des institutions parlementaires et démocratiques; mais il faut distinguer entre le parti et l'esprit de parti. Ce que l'on appelle l'esprit de parti, c'est une confiance aveugle et obstinée dans tel ou tel parti, quoi qu'il fasse. C'est un esprit injuste, dangereux; car il crée, en démocratie, des sortes de fiefs pour tel ou tel parti, fiefs dont il est difficile de débarrasser le public alors exposé au servage. L'électeur moyen peut être un brave homme; mais s'il est atteint de l'esprit de parti et même s'il a l'illusion de voter pour la bonne administration du pays, en fait, le plus souvent, il vote pour que le parti qui lui tient à cœur garde le pouvoir, quelles que soient les erreurs qu'il a commises; ou pour qu'il prenne le pouvoir, quels qu'aient été les mérites réels du parti opposé dans l'exercice du pouvoir. L'électeur honnête est censé juger son gouvernement. Atteint par l'esprit de parti, c'est un juge partial.

Il ne juge pas, il condamne ou il absout, selon que le gouvernement est ou non de son parti à lui, l'électeur. Un électeur qui apporte de l'esprit de parti dans le choix d'un gouvernement risque de condamner assez souvent son pays à être gouverné par des médiocrités qui plaisent à l'électeur. Il ne tient pas compte des mérites possibles de l'adversaire. L'adversaire a tort, puisqu'il est l'adversaire, et ses candidats aussi ont tort, parce qu'ils sont des candidats adversaires. Le résultat d'une élection tenue dans de pareilles circonstances peut-il être une manifestation de l'esprit éclairé de la démocratie ? Il est la résultante, dans ces cas-là, de préjugés additionnés ensemble d'un groupe, plus ou moins nombreux, d'électeurs partiiaux. On a faussé l'esprit de l'électeur, on a donc un résultat faussé dès le départ.

Outre l'esprit de parti responsable de certains abus du régime électoral en plusieurs pays, il y a tout un ensemble de manœuvres, d'actes, d'influences, souvent employés pour faire donner au suffrage d'autres résultats que ceux qu'il devrait normalement donner. Ainsi il y a la cabale et l'esprit de cabale, l'achat en vrac des électeurs, la malhonnêteté des agents électoraux; celle de plusieurs manœuvres utilisées en temps d'élections; le soulèvement des préjugés et le cri de race dans les pays de différentes origines raciales; l'influence trouble de toute une presse de parti ou de fausse indépendance; les influences indues de certaines catégories de gens en vedette; le découpage des comtés de façon à assurer l'élection du candidat de tel parti plutôt que de tel autre; la folle dépense des fonds électoraux détournés des fonds publics, ou souscrits par des gens qui attendent des faveurs. Et l'on n'a là que mentionné certaines des influences qui pèsent lourdement dans la balance en temps d'élections générales, au risque de fausser l'ensemble des résultats du vote populaire. Un journaliste canadien de longue expérience,

M. John W. Dafoe, a écrit dans sa biographie de Clifford Sifton, ancien homme public de l'Ouest (1861-1929), à propos d'élections: « Our political practice calls for the confusion of issues and the hoodwinking of the electors. »

On sait par expérience, au Canada comme aux États-Unis, que le fait de tenir une élection coûte d'ordinaire cher, parfois très cher. Il y a des dépenses légitimes, mais ce ne sont pas elles qui coûtent le plus aux candidats. Dans une grande démocratie comme les États-Unis, on a calculé, il y a déjà vingt ans (*Encyclopedia Britannica*, vol. VIII, p. 137), que les deux principaux partis dépensaient à eux seuls en moyenne, pour chaque élection présidentielle, au moins 20 millions de dollars; et l'élection d'un sénateur américain coûtait alors au delà de cent mille dollars parfois, ce qui était, comme a déjà dit le président d'une commission électorale américaine, « une menace croissante et constante pour la nation », nation où pourtant sont profondément enracinées les institutions démocratiques. Aujourd'hui, c'est encore pire que cela, c'est deux fois plus coûteux, à tout le moins, disent les gens réalistes, chez nos voisins.

Outre l'argent largement dépensé les trois quarts du temps pour des fins de corruption plutôt que pour des fins légitimes, il y a, dans la plupart des démocraties, la perspective alléchante du partage des dépouilles; celle de l'attribution des places dans les services publics, dans les commissions gouvernementales et jusque dans la magistrature; dans plusieurs provinces du Canada, le système des dépouilles et l'attribution constante des emplois publics un tant soit peu importants à des partisans politiques, cela fait partie des munitions électorales, si l'on peut dire. Et telle catégorie d'électeurs respectables qui refuseraient de toucher de l'argent en échange de leur voix, sont plutôt accessibles à toutes sortes de promesses

de positions, d'emplois, de places et de situations pour eux ou pour les leurs, de la part de tel ou tel groupe de politiciens. On n'achète pas les voix des électeurs rien qu'avec de l'argent.

Il y a aussi les pratiques répréhensibles de l'emploi de faux bulletins; de listes dressées par des agents d'élection complaisants, listes surchargées de noms d'électeurs fictifs, pour le compte de qui viennent voter ceux que l'on appelle des *télégraphes*, difficiles à dépister parce que les partis s'opposent à la carte d'électeur. Le *télégraphe*, c'est une manœuvre électorale répandue dans les grandes villes, où il est impossible de connaître ou d'identifier personnellement tous les électeurs, une population flottante ayant passé tous les quatre ou cinq ans dans trois ou quatre circonscriptions électorales.

Il y a de plus la désignation d'officiers d'élection incompetents ou incapables, ou partisans à outrance, outre mesure complaisants envers le parti et les organisateurs qui les ont fait choisir; l'exercice de toutes sortes d'influences indues, en particulier de la part de chefs de grandes industries ou de grandes administrations, dont le succès ou la prospérité dépendent ou peuvent dépendre de l'accession ou du maintien au pouvoir de tel ou tel parti politique, auquel cas les patrons donnent à leurs employés le mot d'ordre de voter pour tel ou tel candidat. Si ce candidat n'est pas élu, il faudrait, dit-on aux subalternes, pour les impressionner, pratiquer, exécuter un programme d'économie à même les employés soupçonnés d'avoir ignoré le mot d'ordre intéressé venu de la direction et qui pourront alors être mis sur le pavé.

Il y a aussi des campagnes de presse malhonnêtes ou partisans à outrance, doublées d'une publicité par l'imprimerie ou par la radio, trompeuse ou outre mesure tendancieuse; l'exploitation de préjugés populaires, le sou-

lèvement des passions de races, comme cela se voit fréquemment dans des démocraties peuplées de gens d'origines différentes, dont on met en doute la loyauté, l'attachement véritable au pays, le patriotisme, etc.

Il y a de même l'adoption par des majorités parlementaires des lois vexatoires envers telle ou telle classe d'électeurs en particulier, ainsi que cela se vit en 1917, alors qu'au Canada on priva de leur droit de vote, en les réduisant à la qualité de citoyens de seconde zone, telle et telle catégorie de néo-Canadiens, ou en accordant des privilèges hors de l'ordinaire à telle ou telle catégorie de gens, à telle ou telle classe de gens. On crée alors des *sur-citoyens*, si l'on peut dire, au mépris du principe démocratique tant prôné de l'égalité de tous devant les lois et les institutions du pays; on connaît aussi le remaniement des limites électorales de certains comtés pour assurer, si possible, dans des élections à venir, la défaite de tel ou tel candidat qui pourrait avoir la faveur populaire et que l'on tient à éloigner du Parlement (cela s'appelle aux États-Unis le *gerrymander*, du nom d'Elbridge Gerry, membre du Congrès américain au début du XIX^e siècle; il n'avait pourtant pas inventé la chose: elle existait déjà en Angleterre depuis des années; seulement il en abusa).

Voilà donc autant de facteurs, — et il y en a nombre d'autres, — dont se servent les organisateurs politiques pour en arriver à faire fonctionner à leur gré les rouages du régime électoral fondé sur le suffrage universel.

De la part des électeurs eux-mêmes, il y a l'*abstentionnisme*, si l'on peut ainsi qualifier la conduite d'électeurs qui, nantis du droit de vote, refusent, négligent ou s'abstiennent de l'exercer, sous quelque prétexte que ce soit, laissant presque une minorité agir à sa guise et parfois même gouverner un pays du fait qu'un trop grand nombre d'électeurs n'ont pas voulu intervenir dans le choix des

candidats et des gouvernements. Il y a de cet abstentionnisme, de cette inertie, des cas extraordinaires. Ainsi, au cours de septembre 1942, à Londres, dans une élection partielle, 7% seulement des électeurs inscrits sont allés voter. Il est vrai que dans ce cas on doit signaler que l'Angleterre est en pleine guerre; mais cela seul n'explique pas une proportion aussi grande d'abstentions. (Voir les dépêches de Londres aux premiers jours de septembre 1942.)

Cet abstentionnisme tient généralement à diverses raisons, dont l'une est le scepticisme politique qui se développe de plus en plus, ces années-ci, dans certaines classes de la société, par suite de la constatation d'abus commis soit par les gouvernants, soit par les organisateurs électoraux; abus qui ont mis certaines parties du public sous l'impression que les élections ne sont jamais honnêtes, sont de plus en plus malhonnêtes; et donc que c'est se donner beaucoup de mal pour rien que d'aller aux urnes électorales, afin de tâcher de choisir parmi les candidats des hommes susceptibles de gouverner convenablement le pays, candidats que les organisateurs électoraux ont d'avance décidé de faire écarter, résultat qu'ils réussissent souvent à obtenir. Dans certaines démocraties, cet abstentionnisme est de croissance constante. Ainsi, on a calculé qu'avant la guerre, en Angleterre, les sept dixièmes des électeurs seulement prenaient la peine de voter; qu'en France, les trois cinquièmes seulement des électeurs votaient. Cette abstention se remarque fréquemment aux États-Unis, où l'on a inventé le terme *non-voting*. Une enquête impartiale, tenue dans une grande ville du centre américain, Chicago, a démontré que si 12% des électeurs n'avaient pas voté par suite de maladie ou d'absence le jour d'un scrutin, près de 45% des électeurs s'étaient abstenus de voter par suite d'indifférence quant au résultat des élections, d'ignorance des questions débattues,

de simple négligence, de dégoût de la politique telle que pratiquée par les partis dits populaires, etc.

Au Canada, on a remarqué à un degré moindre, mais tout de même sérieux, dans des élections tenues depuis une trentaine d'années, le non-exercice du droit de vote par des sections relativement importantes d'électeurs, plus ou moins convaincus que presque jamais une élection ne donne de résultats honnêtes. Cet abstentionnisme se répand tellement que des pays d'institutions démocratiques tels que la Suisse, la Hollande, la Belgique, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Argentine, la Tchécoslovaquie, avaient, bien avant la guerre de 1939, adopté des lois pour rendre le vote obligatoire, sous peine d'amendes de plus en plus élevées et finalement de privation de tout droit d'électeur, comme de tout emploi public, pour un terme de dix ans. Cette législation découle du fait que l'on considère le vote plus encore comme un devoir civique que comme l'exercice d'un droit inhérent à la citoyenneté.

Deux classes pratiquent surtout l'abstentionnisme électoral, à ce que l'on a pu constater: 1° les électeurs pour lesquels on a instauré parmi les masses le régime du suffrage universel, d'abord pour qu'ils s'en servent, afin qu'ils tâchent d'améliorer leur situation; et puis pour mettre en pratique le principe démocratique plus ou moins fondé de l'égalité absolue des hommes, quel que soit leur degré d'instruction, de fortune, etc.; 2° l'élite, ou ce que l'on a convenu d'appeler l'élite, soit par l'instruction, soit par la fortune, soit par le niveau social, élite qui se désintéresse, par scepticisme, mépris des institutions démocratiques, dilettantisme, ou pour quelque autre motif que ce soit, du gouvernement du pays. Ces deux classes abandonnent le soin de gouverner le pays à des politiciens de profession ou de carrière qui pratiquent ce que l'on

appelle une politique « alimentaire » et qui profitent de la situation et de l'inertie partielle de telle ou telle classe d'électeurs pour conduire les nations à leur guise et commettre des abus d'où il résulte parfois que peu à peu le pays dérive vers l'absolutisme. Maintenant qu'on a instauré le droit de suffrage pour les femmes dans plusieurs pays, on constate pareillement que soit insouciance des problèmes de gouvernement, soit insuffisance ou manque d'esprit civique, l'abstentionnisme tend à se répandre autant, sinon plus, parmi certains éléments féminins que parmi l'élément masculin correspondant. Il y a là un mal social généralisé dont les démocraties de l'heure présente — ou ce qui en reste — souffrent presque toutes. Si l'on peut dire, il y a là abus de la faculté de ne pas voter.

Si l'on n'apporte, ou du moins si l'on ne tente d'apporter des réformes aux abus dont souffre en particulier le régime électoral dans les pays démocratiques, il est à craindre que peu à peu les électeurs n'en viennent à considérer le suffrage, non pas comme un devoir civique à exercer, non pas comme un droit dont il faut user; mais comme une fonction plus ou moins ennuyeuse, un simple geste machinal à pratiquer à certains intervalles périodiques et dont la masse paraît fort se désintéresser.

« Les institutions valent ce que valent les hommes », a dit un jour un observateur réaliste de la société moderne. Cela exprime une vérité vieille de plusieurs siècles. Ainsi, la République romaine était censée être la chose publique, selon l'étymologie du mot. En fait, un auteur américain, Brand Whitlock, a pu écrire (*Encyclopedia Britannica*, vol. VII, article *Democracy*) qu'« aux derniers temps de la République romaine, César et Pompée avaient organisé une machine électorale plus efficace et mieux agencée que celle de Tammany Hall aux temps du Boss Tweed (à New-York, en plein XIX^e siècle). Les masses populaires

romaines avaient déjà une certaine forme de suffrage, mais elles manquaient de pain. Les arènes et les combats de gladiateurs les amusaient et les distrayaient, il y avait des distributions de blé pour apaiser leurs clameurs; mais César et Pompée veillaient à ce que ceux qui votaient comme ils le voulaient tous deux fussent seuls à recevoir une pitance assurée ». Où l'on voit qu'il n'y a guère loin des pratiques de la décadence romaine à celles de la démocratie présente.

Dans les démocraties contemporaines, le peuple, trop dispersé, trop nombreux, « ne se gouverne plus directement lui-même; il élit à intervalles périodiques ceux qu'il charge de le gouverner » (Whitlock). C'est ce que l'on appelle le gouvernement représentatif. Les abus d'aujourd'hui ressemblent assez à ceux d'autrefois. Ils se sont modernisés, c'est tout. La démocratie de l'antiquité était le gouvernement d'une ville par les citoyens de cette ville, — par les citoyens, non pas par tous ses habitants; les esclaves aussi habitaient les villes, ils y étaient numériquement la majorité, très souvent, mais n'étant pas citoyens, ils n'étaient pas électeurs. Aujourd'hui la démocratie est le gouvernement non pas rien que d'une ville, mais de tout un pays. Cela explique que les abus du suffrage se sont répandus, avec l'extension du droit de suffrage, à des millions de citoyens de tout un pays. Aussi s'explique-t-on que dès qu'il y a des abus dans un pays démocratique aussi peuplé que le sont par exemple les États-Unis, où il y a 130 millions et plus de citoyens, ces abus deviennent menaçants pour le bon ordre de la société, alarmants pour l'existence même de la démocratie; d'autant que, dans les démocraties d'esprit et de tendances matérialistes, on a organisé, ou systématisé, ou commercialisé, ou assuré la permanence de ces abus. Les clubs politiques, dans nos démocraties, ne sont la plupart du temps que des machines à corrompre, de quelque façon

que ce soit, le suffrage universel, à exploiter certaines réactions qu'il peut avoir sur les institutions de la démocratie.

C'est sans doute parce que déjà il avait entrevu ces abus dans l'entourage du Congrès de Philadelphie où siégeait la nouvelle république américaine, que le grand ministre des Affaires étrangères de Louis XVI, Vergennes, venu en Amérique pour y étudier de près les rouages du nouveau gouvernement, écrivait à Gérard, le premier des ministres français accrédités auprès de la République américaine: « Dans toute démocratie, l'essence du gouvernement, c'est toujours quelque sorte de jalousie. » (*Encyclopedia Britannica*, loc. cit.) Jalousie d'un groupe pour l'autre, d'un parti envers l'autre, d'un ministre envers un autre. Et l'on pourrait presque dire que cette jalousie est l'un des facteurs importants des abus qui défigurent la voix du suffrage, par où s'exprime, ou est censée s'exprimer, à intervalles plus ou moins fixes, la volonté populaire.

III. — REMÈDES AUX ABUS EXISTANTS

Les hommes ont fait la démocratie contemporaine ce qu'elle est. Ils l'ont faite ainsi que ses vices sont en partie la conséquence des abus de tout genre introduits de longue main dans l'expression de la volonté populaire. Aussi les hommes pourraient, s'ils le voulaient, — du moins si une minorité intelligente, honnête et persistante se constituait et avait quelque volonté, — améliorer sensiblement la démocratie, l'esprit de la démocratie, en corrigeant les abus du suffrage. Ce ne serait pas assurément une mince tâche; mais il faudrait en voir là, si l'on entend préserver la démocratie d'une décadence menaçante. Car autrement, et pour peu que cela continue, les abus de l'oligar-

chie aboutissent à la naissance de la démocratie, les abus de celle-ci conduisent à l'avènement de la démagogie.

Personne de sensé, au Canada, ne veut ni de la tyrannie, ni d'une dictature telle qu'elle existe en Italie, en Allemagne, en Russie, pour ne parler que de trois États où ce ne sont ni les plus justes ni les plus sages, mais les plus audacieux et les moins scrupuleux qui gouvernent, — tout comme dans certaines démocraties mal organisées, sauf peut-être avec moins de brutalité, une tyrannie moins cynique. Nous ne voudrions pas, nous ne voulons pas de la tyrannie, non plus que de la dictature? Voyons donc alors à corriger, et au plus tôt, les abus du suffrage tel que nous le connaissons. On l'a dit, il est possible d'acquérir la liberté politique, mais la société contemporaine n'a pas encore acquis avec elle la liberté économique. « L'homme a réussi, sous la démocratie, à rompre plusieurs de ses liens: l'esclavage, la servitude sont disparus, en principe du moins; il y a la liberté civile, la liberté individuelle, la liberté des autres; si le suffrage universel nous a conquis la liberté politique, il ne nous a pas encore assuré l'économique; et la ploutocratie règne dans nombre de démocraties. Le régime démocratique, en effet, s'est satisfait de la liberté politique; il n'a pas encore empêché ni souvent tenté d'empêcher la ploutocratie, soit ouverte, soit secrète. La démocratie n'existera vraiment que si le véritable esprit démocratique habite parmi tous. Sans cet esprit, rien ne s'accomplira de plus que de substituer à la tyrannie d'un homme, d'une minorité, d'une classe, la tyrannie d'une majorité changeante, chose qui n'est pas plus légitime que ce dont elle prend la place. » (Whitlock.)

Pour en venir à corriger un tant soit peu les nombreux abus du suffrage universel et donc, indirectement, une partie des vices de la démocratie telle que nous la con-

naïssons, où, entre autres choses, « les majorités ont de moins en moins de respect pour les minorités », il faudrait que le peuple, c'est-à-dire l'électeur qui forme le peuple, eût une plus juste conception de ce que sont la société et le sens social; qu'on lui enseignât et qu'il connût ce que c'est que l'esprit civique; qu'on enseignât dès l'école, à l'université, aux enfants et aux jeunes qui seront après-demain ou demain électeurs, et dont plusieurs deviendront peut-être même des gouvernants, seront en tout cas des membres agissants de la société, ce que c'est que le véritable patriotisme, le vrai civisme. (Lire là-dessus le chapitre « Introduction au civisme », volume III de la *Conquête économique*, par Édouard Montpetit, 1942.) Un peuple, en effet, qui ne sait pas ce que c'est que son pays, n'aime pas son pays; il n'a pas le souci des intérêts de sa patrie. Comment voudrait-on alors qu'il considérât le suffrage, l'exercice du suffrage autrement que comme un bilboquet, un jeu auquel il ne tient pas à jouer, ayant mieux ou plus sérieux à faire que cela; au plus un geste à poser, ennuyeux en soi, à exécuter à intervalles plus ou moins fréquents et dont il pourrait tirer quelque argent, des avantages personnels, si tel parti, tel groupe, tel candidat pouvait avoir besoin de sa voix? Il la lui vendra, c'est tout. Ne lui parlez alors ni de droit de vote, ni du devoir de voter — de voter honnêtement. Cela ne paie pas, cela ne rapporte pas? Alors, à quoi bon? Comment voulez-vous que le citoyen susceptible de ne voter que si cela paie s'arrête à se demander s'il doit choisir le meilleur candidat? Il votera, s'il vote, pour qui le paie; et il le fera du fait même qu'il n'a pas le sens patriotique. Pourquoi l'aurait-il? Où et quand le lui enseigne-t-on pour de bon? « On n'a peut-être jamais tant voté que de notre temps, mais il est douteux que les nations soient plus démocratiques, mieux gouvernées qu'autrefois, sauf en apparence », a déjà

constaté un diplomate américain qui a vu la démocratie telle qu'elle est et qui conclut: « Tout cela fait que dans les démocraties contemporaines se glisse la tyrannie de la majorité; que le respect des droits des minorités est devenu l'un des problèmes insolubles de l'époque... » (Whitlock.)

Sans un large enseignement, intelligent et judicieux, dès l'école primaire même, de ce que sont le sens patriotique, le sens social, l'esprit civique, bref de ce qu'est le patriotisme raisonné, — non pas exalté, outrancier, mais éclairé, fondé sur la connaissance du pays, des hommes, des droits et des devoirs de citoyen, — nous ne saurions réussir à former des électeurs honnêtes, probes, soucieux d'exercer leur droit de suffrage au mieux de l'intérêt bien entendu de leur pays et de ce que doit être la véritable démocratie: « l'autorité exercée avec le consentement éclairé du peuple, en vue de la saine administration de la nation ».

On a déjà parlé du régime de la représentation proportionnelle, susceptible de corriger un tant soit peu certains abus inhérents au régime électoral tel qu'il a fonctionné depuis longtemps parmi nous. Celui-ci, à vrai dire, est primitif et insuffisant. Il donne à certaines élections des résultats qu'on peut sans exagération qualifier d'unilatéraux, en ce sens que très souvent, après une élection générale où un parti n'a guère eu qu'une majorité de 10% sur un autre, par rapport à l'ensemble des votants, il a en pratique aux Communes quatre ou cinq fois le nombre de députés déclarés élus chez son adversaire; tout cela parce que le mécanisme de l'organisme électoral n'est pas bien ajusté, ni raisonnablement balancé. D'une élection à l'autre, cela se corrige, disent des critiques de la représentation proportionnelle, parce que si tel parti sort de telle élection avec bien plus de députés qu'il ne devrait en avoir, tout compte tenu des

proportions dans lesquelles les électeurs se sont partagés, le parti adverse, à l'élection suivante, bénéficiera lui-même, — soit hasard, soit meilleure organisation politique, soit évolution de la faveur populaire, on ne sait quoi, — de ce manque d'équilibre. Ainsi, disent ces critiques d'esprit paradoxal, l'abus se corrige de lui-même, à intervalles plus ou moins éloignés, par un abus analogue; et sur une période donnée de vingt ou de trente ans, tout s'est en définitive équilibré.

L'argument est plus ou moins spécieux. Il y a telles décisions prises par un parlement, à une heure de crise nationale, qui ne peuvent s'annuler l'élection d'après, décisions dont les conséquences se perpétuent, quelque remise au point qu'il y ait à la longue à l'intérieur même des partis ou des assemblées représentatives. Ainsi, si nous avons eu quelque mode de représentation proportionnelle, aux élections de 1911, de 1935, eussions-nous eu, au parlement canadien, en août 1914, en septembre 1939, les décisions apparemment unanimes ou presque, que nous eûmes au sujet des deux grandes guerres d'Europe, ou si nous eussions mieux vu s'exprimer aux Communes le sentiment réel de toutes les classes de la nation? Il est indubitable, sous quelque angle que l'on envisage les choses, si on le fait avec la raison plutôt qu'avec l'esprit de parti, que l'on trouverait avantage à étudier au moins de bien plus près et moins superficiellement qu'on ne paraît l'avoir fait jusqu'ici le régime de la représentation proportionnelle en tant que correctif possible et praticable du régime électoral tel que nous le connaissons.

Ce qui importe tout au fond, pour en arriver à découvrir et à appliquer de véritables et efficaces remèdes à la longue série d'abus énumérés ici même, c'est d'atténuer, dans la mesure du possible, l'excès d'esprit de parti; et d'avoir des chefs politiques, des candidats et des élec-

teurs honnêtes. Ils le seront d'autant plus qu'ils se dépouilleront d'un esprit de parti étroit, exagéré, abusif, pour acquérir le sens national et une plus juste idée de ce que c'est que le patriotisme, de ce que doit être la politique.

La politique, c'est au sens propre, au sens élevé du mot « l'art de gouverner le peuple ». Gouverner, cela aussi se définit : c'est diriger le peuple, le conduire, tenir le gouvernail avec lequel on oriente la barque. Un véritable homme politique, un homme d'État doit vouloir, savoir et pratiquer l'art de bien orienter ceux qui lui ont fait et lui font confiance, pour qu'il surveille et administre la chose publique au bénéfice de tous. Le mal, c'est que trop souvent, dans les démocraties tout autant que sous les autres formes de gouvernement, on égare le peuple, on le domine au lieu d'essayer à l'éclairer, à le placer dans la meilleure voie, à le raisonner pour arriver à le conduire à ses véritables destinées. Si le peuple prend une mauvaise direction, c'est qu'il reçoit une mauvaise direction et que les gouvernants élus par le suffrage populaire ne sont pas souvent honnêtes au point qu'ils le devraient. Il y a parfois loin de leurs professions d'honnêteté à la pratique de l'honnêteté véritable. Alors, ce n'est plus de la vraie démocratie, cela devient de la duperie. D'aussi pitoyables méthodes de gouvernement font perdre aux hommes réfléchis et à l'élite, comme aux hommes les plus sensés parmi le peuple, la confiance qu'à l'origine ils pouvaient avoir dans le régime démocratique, — dans le suffrage populaire, dans les assemblées législatives. Ils n'en voient presque plus que des contrefaçons ; le suffrage ne leur paraît plus être l'exercice du droit de choisir un gouvernement sage ; il devient à leurs yeux, il est en fait un expédient pour tenir ou placer au pouvoir des gens qui sont au fond des agents de corruption générale, susceptibles de devenir soit des dictateurs,

soit des démagogues exerçant une tyrannie d'autant plus détestable qu'ils cherchent à la déguiser sous les apparences mêmes de la démocratie.

Ayons des candidats honnêtes, donnons-nous des gouvernants honnêtes et ils nous donneront des institutions honnêtes, à commencer par des élections honnêtes et honnêtement dirigées. Alors le suffrage sera ce qu'il faut : le légitime exercice d'un droit, non pas l'expression d'une volonté populaire désabusée de tout, méfiante envers ses chefs, désintéressée du sort de la nation. Sans un suffrage honnête, ce sera bientôt à désespérer du sort des démocraties et des institutions démocratiques. L'on doit en chercher la restauration dans la pratique de la juste doctrine de l'autorité légitimement fondée sur un régime d'élections véritables, qui ne soient pas simulacre, comédie. Pour obtenir cette honnêteté des élections, il faut d'abord former une opinion publique honnête, en marge des intérêts de partis. Tout le problème fondamental est là : la formation, en démocratie, de cette opinion publique honnête. Cela se rattache en partie à l'enseignement bien orienté du patriotisme, du devoir civique, du sens social. Et l'on doit se demander, quand l'on considère comment former une juste opinion publique, si ceux qui dirigent la presse, la radio, la publicité, en quelque sorte, de la démocratie, accomplissent leurs devoirs envers l'État, le citoyen, la patrie, quand ils masquent, voilent, excusent même, soit indifférence, soit esprit de parti, soit pour quelque autre cause ou sous quelque prétexte que ce soit, les abus qui détournent de sa véritable fin le suffrage universel. Il est vain de réclamer la liberté de la presse, de légiférer contre la corruption électorale, si des gens responsables de la formation de l'opinion publique s'ingénient à l'empêcher de s'intéresser à la suppression de tant d'abus électoraux.

Pour conclure, tout le problème du suffrage se rattache par le fond à la plus ou moins grande honnêteté de la presse que lit le peuple, à l'honnêteté des hommes politiques et des chefs tout autant, sinon plus encore, qu'à celle des électeurs. En effet, ceux-ci votent une fois tous les quatre ou cinq ans. Les chefs, eux, agissent tous les jours. Ce sont eux qui veulent, qui font naître, qui provoquent même les abus du suffrage universel, les laissent organiser, si l'on peut dire, par leurs agents d'élections. Ayons une presse honnête, des chefs honnêtes, nous aurons des élections honnêtes, un régime démocratique qui ne nous jette point sur les routes, soit de la dictature, soit de l'anarchie, qui l'une et l'autre conduiraient la société démocratique, la société tout court, vers les abîmes.

Bibliographie

Édouard MONTPETIT. — *La Conquête économique*, volume III, chapitre « Introduction au civisme » (1942).

R. P. LEMONNYER. — *Précis de Sociologie*.

ENCYCLOPEDIA BRITANNICA, 14^e édition (1939), notamment articles suivants: *Absolutism, Democracy, Election Systems, Electors, Gerrymander, Parliamentary Government, Proportional Representation, Suffrage, Vote*, etc.

John Stuart MILL. — *Representative Government* (1861).

Brand WHITLOCK. — Article *Democracy* dans l'*Encyclopedia Britannica* (1939), etc.

Publications

de

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

■

■ **Collection de l'E. S. P.**

Brochures sociales, de caractère doctrinal, économique, historique. 32 pages. Publication mensuelle. 15 sous l'exemplaire; \$1.50 l'abonnement annuel.

■ **Œuvre des Tracts**

Sujets variés: biographies, monographies d'œuvres, Action catholique, etc. 16 pages, publication mensuelle. 10 sous l'exemplaire; \$1.00 l'abonnement.

■ **Relations**

Revue d'intérêt général. Abonnement annuel: \$2.00.

■ **L'Actualité en Tracts**

Feuillets de 4, 8, 12 pages sur les questions actuelles: « Programme de restauration sociale », le Syndicalisme catholique, etc. Prix suivant le nombre de pages.

■ **Plans d'études**

Plans sur feuilles volantes: l'organisation corporative, la tempérance, *Rerum novarum*, etc. 10 sous la douzaine; 70 sous le cent.

■ **Affiches illustrées**

Série d'affiches illustrées, avec légende, exposant le vrai but du communisme et montrant son œuvre en Russie: 10 sous la série.

■ **Semaines sociales du Canada**

Comptes rendus des sessions annuelles. Beaux volumes, grand format in-8°, de 300 à 400 pages. \$1.50 l'exemplaire, \$1.65 franco. Prix spécial pour la série complète,

■ **Éditions de l'E. S. P.**

Ouvrages de doctrine sociale et d'Action catholique. Formats et prix divers.

Demandez notre feuillet de propagande

LES ÉDITIONS

de l'École Sociale Populaire

▼

R. P. Archambault, S. J.

Pour un catholicisme conquérant

■
M. J.-B. Desrosiers, P. S. S.

**Choisissons la doctrine sociale de l'Église
ou la ruine**

■
R. P. Archambault, S. J.

La Restauration sociale d'après les encycliques

■
R. P. Louis Chagnon, S. J.

Directives sociales catholiques

■
R. P. Archambault, S. J.

Les Objectifs de l'Action catholique

■
Abbé Aimé Boileau, R. P. Lorenzo Gauthier, C. S. V.

Bolchevisme et Catholicisme

■
R. P. Arès, S. J.

Plans d'étude sur la restauration sociale

PUBLICATIONS DE L'E. S. P.

(Suite)

165. *L'Union ouvrière.* Abbé L.-A. Lafortune et Gérard Tremblay
 166. *Les Anciennes Corporations.* R. P. Stanislas, P. S. V.
 167. *Le Communisme international ou Canada.* E. S. P.
 168. *Parents et Maîtres, leur collaboration.* Abbé Arthur Maheux
 169. *L'Enseignement agricole d'hier.* Albert Rioux
 170. *Le Cinéma* Oscar Hamel
 171. *La Crise protestante.* R. P. Adélaré Dugré, S. J.
 172-173. *La Formation technique.* R. P. Pierre Fontanel, S. J.
 174. *La Gaspésie intérieure.* Péninsulaire
 175. *Chefs ouvriers catholiques* L.-G. Hogue
 176. *La Mission sociale de l'hygiène.* Dr J.-A. Baudouin
 177. *Les Associations ouvrières au Canada.* E. S. P.
 178. *Rotary et Maçonnerie* E. S. P.
 179. *L'Indissolubilité du mariage.* R. P. E. Jombart, S. J.
 180. *Le Tourisme source de richesse.* Eugène L'Heureux
 181. *La Vaccination antituberculeuse.* Dr J.-C. Bourgoïn
 182. *L'Utilisation des sous-produits de la pêche.* Joseph Risi
 183-184. *La Paroisse au Canada français.* R. P. Adélaré Dugré, S. J.
 185. *L'Eglise, nos maux sociaux et l'ouvrier catholique.* Abbé J.-Ad. Sabourin et R. P. Schelpe, S. J.
 186. *L'Industrie chimique et le Canada.* R. P. Pierre Fontanel, S. J.
 187. *Le Travail des jeunes filles.* Mme W. Raymond
 188. *Les Communautés religieuses et la Cité.* Juge C.-E. Dorion
 189. *Les Œuvres dans la Cité.* R. P. Bonhomme, O. M. I.
 190. *Le Syndicalisme catholique canadien.* E. S. P.
 191. *La Semaine sociale de Chicoutimi.* Wilfrid Guérin
 192. *L'Eglise et la question syndicale.* PP. Arendt et Muller, S. J.
 193. *Nos Orphelinats* Sœur Allaire, etc.
 194-195. *Encyclique sur l'éducation de la jeunesse.* S. S. Pie XI
 196. *L'Enseignement religieux* S. G. Mgr Ross
 197. *La Semaine du dimanche* XXX
 198. *Pour nos enfants* Sœur Marie Hadelin, etc.
 199. *La Préférence aux Syndicats catholiques* XXX
 200. *Pour le bon journal.* Abbé A. Robert et O. Héroux
 201. *Le Sens catholique.* E. Mercier et G. Ladouceur
 202-203. *L'Apostolat laïque.* R. P. Archambault, S. J.
 204-205. *Instruction ou Education.* Esdras Minville
 206. *En Russie socialiste.* E. S. P.
 207-208. *Manuel antibolchévique.* E. S. P.
 209. *La Participation des laïques à l'apostolat.* Antonio Perrault
 210-211. *L'Encyclique « Quadragesimo anno ».* S. S. Pie XI
 212. *Le Mariage chrétien.* R. P. Adélaré Dugré, S. J.
 213. *L'Etat et la morale publique.* Léo Pelland
 214-215. *L'Etat et le mariage* Juge C.-E. Dorion
 216. *L'Activité sociale des prêtres de Belgique.* R. P. Albert Muller, S. J.
 217-218. *Cahier anticommuniste.* E. S. P.
 219. *Pour la colonisation* E. S. P.
 220. *Le Réve communiste.* R. P. Thomas-M. Lamarche, O. P.
 221. *Pour la paix.* E. S. P.
 222. *La Famille.* R. P. C. Rutché, C. S. Sp.
 223-224. *Le Plan quinquennal.* Entente Internationale
 225. *La Profession agricole.* Abbé Georges-M. Bilodeau
 226. *Les Opérations de Bourse et leur moralité.* R. P. Bournival, S. J.
 227. *Le Retour de la mère au foyer.* Rde Sr Gerin-Lajoie
 228. *La Place des enfants n'est pas au cinéma.* E. S. P.
 230. *L'Action catholique et l'Epargne populaire.* E. Poirier et W. Guérin
 232-233. *Pour la Restauration sociale au Canada.* E. S. P.
 237. *L'Agriculture, base économique d'une nation.* Abbé Edouard Beaudoin
 238. *L'Œuvre de la Colonisation* Esdras Minville
 241. *L'Encyclique « Quadragesimo anno ».* Abbé Philippe Perrier
 242. *La Doctrine sociale de l'Eglise et la C. C. F.* Mgr Georges Gauthier
 243-244-245. *Le Mouillage du capital.* Adrien Gratton
 251-252. *Journées anticommunistes — I.* E. S. P.
 253. *Journées anticommunistes — II.* E. S. P.
 254-255. *La Menace communiste au Canada.* R. P. Archambault, S. J.
 256. *L'Organisation corporative* Eugène Duthoit
 257. *Le Chômage de la jeunesse* E. S. P.
 258-259. *Déclaration — Thèses — Statuts.* Ligue de la Classocratie
 260. *Le Scoutisme* R. P. Oscar Bélanger, S. J.
 261. *L'Apôtre laïque.* R. P. Thomas Pinal, C. S. R.
 262. *Le Komintern.* Entente Internationale
 263. *L'Encyclique « Immortale Dei ».* S. S. Léon XIII
 264. *Allocations familiales* Claire Hoffner
 265. *Les Relations avec Moscou.* E. S. P.
 266. *La Crise libératrice.* R. P. Albert Muller, S. J.
 267. *Le Syndicalisme catholique au Canada* R. P. Archambault, S. J.

PUBLICATIONS DE L'E. S. P.

(Suite)

268. *L'Ordre corporatif*.
A. Muller, S. J., et E. Duthoit
- 269-270. *Les vingt-cinq ans de l'E. S. P.*
En collaboration
271. *Caisse populaires et rédemption sociale*. Cardinal Villeneuve, C. Vaillancourt et E. Poirier
272. *Comment établir l'organisation corporative au Canada*. Esdras Minville
273. *L'Orientalion professionnelle*.
Abbé Irénée Lussier
- 274-275. *Pour le Christ-Roi et contre le communisme*. E. S. P.
276. *Les Exercices spirituels*.
R. P. Archambault, S. J.
277. *Petit Catéchisme anticomuniste*.
P. Richard Arès, S. J.
278. *La Vérité sur l'Espagne*.
Cardinal Isidro Goma Tomas
279. *L'Action catholique spécialisée*.
R. P. Adrien Malo, O. F. M.
- 280-281. *Encycliques « Dicitur Redemptoris » et « Mit brennender Sorge »*. S. S. Pie XI
282. *La Formation sociale dans nos collèges classiques*.
Abbé Damien Robert
283. *Le Vendredi saint de l'Eglise d'Espagne*.
Secrétariat des C. M.
284. *La Coopération économique*.
Abbé L. Beauregard et Jean-B. Cloutier
285. *Le Syndicalisme national catholique*. E. S. P.
286. *La Malfaisance du capitalisme actuel*.
Abbé Georges Côté
287. *L'Action catholique au Canada*.
R. P. Archambault, S. J.
288. *Le Problème rural*. Nos Evêques
- 289-290. *Catéchisme de l'organisation corporative*.
P. Richard Arès, S. J.
291. *Encyclique « Libertas praestantissimum »*.
S. S. Léon XIII
292. *Jeunesse et politique*. Jean Filion
293. *Pour que vive notre français*.
P. Gabriel La Rue, S. J.
294. *L'Action catholique et les religieuses*.
R. P. Archambault, S. J.
295. *Petit Catéchisme d'éducation syndicale*.
P. Richard Arès, S. J.
296. *L'Industrie dans l'économie du Canada français*.
Olivar Asselin
297. *Pour un ordre nouveau*.
Mgr Desranleau et le Cardinal Villeneuve
298. *Mentalité communiste*. Mgr J. T. McNicholas
299. *Lettre pastorale collective sur la tempérance*.
Nos Evêques
300. *La Nationalisation des entreprises*.
Mgr Wilfrid Lebon
- 301-302. *Le Comité paroissial*.
R. P. Archambault, S. J.
303. *Une enquête sur le communisme à Québec*.
Edouard Laurent
304. *Un pays qui a ruralisé son enseignement primaire*.
François-Xavier Boudreault
305. *L'Eglise et les grands problèmes de l'heure présente*. S. Exc. Mgr Carton de Wiart
306. *La Corporation professionnelle*.
Maximilien Caron
307. *La Législation anticomuniste dans le monde*.
E. S. P.
308. *La Paix*. S. S. Pie XII
309. *L'Espagne au sortir de la guerre*.
R. P. Joseph Ledit, S. J.
310. *Lettre encyclique « Summi Pontificalus »*.
S. S. Pie XII
311. *Tempérance*. Dr Jean-Charles Miller
312. *Vers un ordre nouveau par l'organisation corporative*. F.-A. Angers, L.-M. Gouin,
E. Gibeau, M. Caron, R. Arès, S. J.
313. *La Canalisation du Saint-Laurent*.
Paul-Henri Guimont
314. *Notre relèvement économique*.
R. P. Archambault, S. J.
315. *L'Eglise et l'ordre social*. Episcopat américain
316. *Notre dimanche chrétien*.
S. Exc. Mgr Anastase Forget
317. *Le Samaritanisme moderne ou Servitisme social*.
R. P. Emile Bouvier, S. J.
318. *Radicalisme moderne*. R. P. Joseph Ledit, S. J.
- 319-320. *La Jeunesse et l'Action catholique*.
R. P. Archambault, S. J.
321. *Le Racisme*. R. P. Arthur Caron, O. M. I.
322. *Les Jésuites*. Jean Guiraud
323. *L'Education nationale*.
Abbé Paul-Emile Gosselin
324. *Les Religieux et l'Action catholique*.
R. P. Archambault, S. J.
325. *La Reconstruction de la France*. E. S. P.
326. *La Communauté des saints. (Allocutions et lettres, I)*. S. S. Pie XII
327. *La Situation démographique de la France*.
Georges Pernot
328. *La Restauration sociale*. Nos Evêques
329. *Les Bases d'une paix juste (Allocutions et lettres, II)*. S. S. Pie XII
330. *Causeries sur les encycliques*. E. S. P.
331. *L'Esprit de l'Action catholique d'après Pie XII*.
R. P. Archambault, S. J.
332. *Par delà les guerres*. R. P. Joseph Ledit, S. J.
333. *La Restauration de la famille française*.
E. S. P.
334. *La Société contemporaine*.
Abbé A. Roux
335. *L'Ordre nouveau (Allocutions et lettres, III)*. S. S. Pie XII
336. *L'Action catholique et la politique*.
M. Léo Pelland, C. R.
337. *La Franc-Maçonnerie*. S. S. Léon XIII
338. *Charte du Travail*. E. S. P.
339. *L'Assistance à l'Enfant sans Soutien (Trois-Rivières)*. Abbé Charles-Edouard Bourgeois
340. *La Sainteté de la Pape Pie XII (Lettre pastorale collective et mandement)*. Nos Evêques
341. *Providence divine (Allocutions et lettres, IV)*.
S. S. Pie XII
342. *Le Travail féminin et la guerre*. E. S. P.
343. *Qu'est-ce qu'un catholique pratiquant?*
S. Exc. Mgr Courchesne
344. *Jubilé épiscopal (Allocutions et lettres, V)*.
S. S. Pie XII
345. *Le droit de Suffrage*. Georges Pelletier

N. B. — Les numéros omis sont épuisés.

L'École Sociale Populaire laisse à chacun de ses collaborateurs la responsabilité de ses écrits.